Expéditeur·rice·x:

His Majesty

King Abdullah II ibn Al Hussein

Royal Hashemite Court

Amman

Jordan

Lieu et date :

Sire,

Je déplore vivement que la Cour de sûreté de l’État de Jordanie ait condamné le militant politique et professeur de mathématiques **Ayman Sanduka** pour «incitation à s’opposer au régime politique», alors qu’il n’a fait qu’exercer son droit à la liberté d’expression sur les réseaux sociaux.

Le 21 décembre 2023, le procureur de la Cour de sûreté de l’État a convoqué et détenu Ayman Sanduka en raison d’une lettre adressée à Votre Majesté, qu’il avait postée sur Facebook en octobre et dans laquelle il critiquait les relations diplomatiques qu’entretient la Jordanie avec Israël. Le 7 février 2025, la Cour de sûreté de l’État a déclaré Ayman Sanduka coupable d’«incitation à s’opposer au régime politique» en vertu de l’article 149 du Code pénal et de l’Article 15 de la Loi relative à la cybercriminalité, et l’a condamné à cinq ans de prison.

La détention d’Ayman Sanduka est exclusivement liée à l’exercice pacifique de son droit à la liberté d’expression. L’arrestation ou la détention à titre de sanction pour l’exercice légitime de droits humains, notamment du droit à la liberté d’expression, est arbitraire et bafoue les obligations de la Jordanie en vertu du droit international, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

**Je vous prie instamment de veiller à ce qu’Ayman Sanduka soit libéré immédiatement et sans condition, car il est détenu uniquement pour avoir exercé de manière pacifique son droit à la liberté d’expression. Dans l’attente de sa libération, je vous demande de veiller à ce qu’il soit protégé contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et à ce qu’il bénéficie de soins médicaux adaptés, à sa demande ou si nécessaire.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Votre Majesté, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade du Royaume Hachémite de Jordanie, Thorackerstrasse 3, 3074 Muri b. Berne

Fax: 031 384 04 05 / E-mail: berne@fm.gov.jo

Expéditeur·rice·x:

General Carlos Fernando Triana

Director General de la Policía Nacional

Carrera 59 26-21 – CAN

Bogotá DC

Colombia

Lieu et date :

Monsieur le Directeur,

Je vous écris afin de vous faire part de ma vive inquiétude quant aux risques encourus par **les membres de la Fédération des pêcheurs artisanaux, écologistes et touristiques du département de Santander (FEDEPESAN)**, notamment ceux qui mènent leurs activités de pêche dans le lac de Ciénaga de San Silvestre et dans les fleuves Sogamoso et Magdalena, Caño San Silvestre, Caño Rosario, et Quebraza El Zarzal, dans la région de Barrancabermeja.

Je suis très inquiet du fait que le 15 février 2025, les pêcheurs et les femmes membres de la FEDEPESAN ont annoncé se sentir contraints de quitter leur territoire du fait des violentes pressions subies depuis des années, pressions qui se sont traduites par des menaces en 2025, et du manque d’attention et de protection de la part des autorités.

Les membres de la FEDEPESAN sont victimes de multiples fores de harcèlement, notamment des menaces directes et par téléphone, parfois pour de l’extorsion, ou parce qu’ils sont perçus comme des obstacles par les groupes armés qui cherchent à prendre le contrôle des lacs et des rivières de la région. En outre, ils ont été agressés après avoir dénoncé la pollution de l’eau ou des faits potentiels de corruption qui sapent la politique environnementale dans leur territoire. Dans ces circonstances, les membres de la FEDEPESAN craignent de sortir pêcher, ce qui les met dans l’incapacité de gagner leur vie ou de nourrir leurs familles. Cette situation menace leurs droits fondamentaux, notamment le droit au travail, l’accès à la nourriture, le droit à leur territoire et à leur sécurité.

**Compte tenu du devoir de la police nationale de maintenir des conditions permettant aux personnes d'exercer leurs droits et libertés, y compris dans la région du Magdalena Medio, je vous demande instamment de prendre des mesures immédiates et efficaces afin de protéger les membres de la FEDEPESAN et d’assurer leur sécurité, par le biais de mesures qui doivent être planifiées, mises en œuvre et évaluées en consultation avec eux et qui doivent privilégier une approche fondée sur les droits humains.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République de Colombie, Zieglerstrasse 29, 3007 Berne

Fax: 031 350 14 09 / E-mail: esuiza@cancilleria.gov.co